

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Décision modificative 1/2020 - Budget général

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique vingt-quatre septembre deux mille vingt., se sont réunis (en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hauteville, à Plateau d'Hauteville

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Maria GUILLERMET, Bernard CORTINOVIS

Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)

Sébastien BEVOZ (pouvoir à Mme Marie-Hélène PERILLAT), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à M. Philippe EMIN), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

Secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants

Vu la délibération du 22 juillet 2020 n°2020-072 établissant le Budget général,
Vu la délibération du 22 juillet 2020 n°2020-073 établissant le budget annexe BOIS et FORETS
Vu la délibération du 22 juillet 2020 n°2020-074 établissant le budget annexe GITE D'HOSIAZ
Vu la délibération du 22 juillet 2020 n°2020-076 établissant le budget annexe SECTION VAUX SAINT-SULPICE
Vu la délibération du 22 juillet 2020 n°2020-077 établissant le budget annexe LOTISSEMENT LE GRANA
Vu la délibération du 22 juillet 2020 n°2020-078 établissant le budget annexe LOTISSEMENT LE PLANACHAT
Vu la délibération du 22 juillet 2020 n°2020-071 votant les subventions 2020
Vu la délibération du 22 juillet 2020 n°2020-053 votant les taux TF TH TFNB

Monsieur le Préfet de l'Ain a saisi le 14 août 2020 la Chambre Régionale des Comptes pour l'étude du budget primitif 2020 de notre commune *et celui du budget annexe de la Régie des Energies*. Cette saisine a fait l'objet d'un avis de la Chambre Régionale des Comptes rendu le 15 septembre 2020.

La Chambre Régionale des Comptes propose d'apporter au budget principal et au budget annexe de la Régie des Energies des modifications d'écritures budgétaires.

Considérant cet avis n°2020-0175,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réserver une somme de 200 000€ sur le virement à la section d'investissement non affectée dans l'état actuel de la situation et de mettre en attente certains investissements, et de réaliser ces modifications par des mouvements de crédits, citées ci-dessous :

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
678 - 67	Autres charges	+ 200 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	- 200 000,00	
	Total de la section de FONCTIONNEMENT	0,00	0,00

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
21	Total Annulation investissement dépenses – 224 500,00		
21318 opé.471	Autres bâtiments – 2020 Programme ADAP mise en accessibilité HL	- 12 000,00	
21318 opé.471	Autres bâtiments - 2020 Cormaranche ADAP 2e tranche sanitaires publics bourg	- 32 000,00	
21534 opé.445	Réseaux d'électrification - éclairage public 2020 Eclairage public Avenue de Lyon	- 84 000,00	
21538 opé.480	Autres réseaux - Av. Liberté - 100000 € trvx Avenue de la Liberté - 1er acompte 2020 trvx 2ème acpte 75000 € fin 2020 solde trvx 75000€"	- 75 000,00	
21538 opé.435	Autres réseaux - divers voiries "2020 trottoirs	- 21 500,00	
13	Total Annulation subvention – 24 500,00		
1321 opé.471	Subvention de l'Etat Subvention DETR (45 % du HT) Hauteville mise en accessibilité ADAP		- 4 500,00
1321 opé.471	Subvention de l'Etat 2020 Subventilon DETR Cormaranche 2e tranche ADAP		- 14 000,00
1323 opé.471	Subvention du Conseil Départemental 2020 Subv 2ème tranche sanitaire bourg ADAP Cormaranche		- 6 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		- 200 000,00
	Total de la section d'INVESTISSEMENT	- 224 500,00	- 224 500,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **CONFIRME** la délibération du 22 juillet n°2020-072 établissant le Budget général, la délibération n°2020-053 votant les taux et la délibération n°2020-071 votant les subventions 2020,
- **ACCEPTÉ** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus,
- **CONFIRME** les délibérations du 22 juillet : n°2020-073 établissant le budget annexe BOIS et FORETS, n°2020-074 établissant le budget annexe GITE D'HOSTIAZ, n°2020-077 établissant le budget annexe LOTISSEMENT LE GRANA, n°2020-076 établissant le budget annexe SECTION VAUX SAINT-SULPICE, n°2020-078 établissant le budget annexe LOTISSEMENT LE PLANACHAT,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20200930-DE-2020-104-DE
Date de télétransmission : 08/10/2020
Date de réception préfecture : 08/10/2020